

Retourner l'application à: infrastructure@russell.ca

Réservé à l'usage de l'administration municipale	
Numéro de la demande:	Date de réception:

A. Renseignement sur le projet (Obligatoire)		
Adresse		
Numéro de tâche	Description Légale	
Début des travaux	Intersection la plus près	
Location du site des travaux		
<input type="checkbox"/> Nord	<input type="checkbox"/> Sud	<input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
Région de travail		
<input type="checkbox"/> Chemin	<input type="checkbox"/> Trottoir	<input type="checkbox"/> Propriété public <input type="checkbox"/> Propriété Privé
B. Demandeur (Obligatoire)		
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Représentant autorisé du propriétaire <input type="checkbox"/> Compagnie d'utilités Publics (e.i: Bell, Hydro, etc)		
Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif
Adresse		
Numéro de telephone	Téléphone cellulaire	Courriel
C. Propriétaire (s'il diffère du demandeur)		
Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif
Adresse		
Numéro de téléphone à la maison	Téléphone cellulaire	Courriel
D. Demande de travaux		
S'il vous plait montrer le site d'excavation sur votre dessin dans la section G et signer le formulaire de responsabilité à l'ANNEXE A de la demande d'application.		
Travaux de : _____ À : _____		
Profondeur d'excavation	Largeur d'excavation	Longueur d'excavation
Région est marquée		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, marqué avec quoi:		

E. Objet de la demande

Entrée Privée (ponceau seulement)

Frais de permis et inspection 200\$

- Nouveau ponceau
- Remplacement de ponceau
- Deuxième entrée (mesures dans plan de travaux proposé)
- Élargissement de l'entrée avec ponceau

Largeur existante _____

Largeur élargissement proposé _____

Direction de l'élargissement _____

Distance de l'intersection (si applicable) _____

Performance des travaux

Le travail sera complété par:

- un entrepreneur;
- moi-même.

Travaux de coupures de chemin

Frais de permis 100\$ + dépôt (remboursable suite à l'approbation de l'inspection finale, 1 an après l'émission du permis)

- Coupure de fossé (incluant drillage sous le chemin)
- Coupure de chemin en gravier
- Coupure de moitié de chemin d'asphalte
- Coupure entière du chemin d'asphalte

Le département des travaux publics se charge d'informer les services d'urgences d'une fermeture de chemin.

Nous devons être informés au moins 5 jours avant les travaux.

Autres Travaux

- Tout type de travaux dans l'emprise du chemin (Consentement Municipal).
- Excavation de fossé

F. Description des travaux proposés

S'il vous plait fournir une description écrite des travaux proposés:

G. Plan des travaux proposés

S'il vous plaît fournir un plan détaillé des travaux proposés ci-dessous ou le joindre au formulaire. Un plan est essentiellement une représentation graphique des travaux proposés par rapport aux. Une coupe transversale est nécessaire si le travail est souterrain.

H. Agent Autorisé

Je soussigné(e) _____ , suis le propriétaire enregistré
(Nom du propriétaire en lettre moulées)

de la propriété décrite dans le formulaire d'application et j'autorise _____
(Nom de l'agent en lettre moulées)

de faire une application en ma faveur. Il est compris que je vais obéir à tous les règlements et lois de la Municipalité de Russell et que toute approbation permise par cette application sera d'après les conditions et les exigences municipales.

Date

Signature du propriétaire

I. Déclaration du demandeur

Je soussigné(e), _____ atteste que:
(Nom en lettre moulées)

1. Les renseignements fournis dans cette demande, y compris dans ses annexes, et dans tout autre document qui y est joint, sont exacts au mieux de ma connaissance.
2. Si le demandeur est une société par actions ou en nom collectif, j'ai le pouvoir d'en engager la responsabilité.
3. J'autorise le personnel de la Municipalité de Russell à accéder ma propriété pour faire l'inspection.
4. Je vais respecter tout règlements et informations inclus dans cette application et **demandeur des localisations auprès de Ontario One Call.**
5. Je ne vais pas nuire au drainage d'aucune propriété
6. Je ne vais pas modifier les renseignements fournis dans cette demande avant d'obtenir le consentement écrit de la municipalité.
7. Je soussigné, accepte la responsabilité pour tout dommage causé à l'infrastructure municipale ou toute autres propriété dans la Municipalité de Russell à la suite de tout type de travaux sur ou à proximité de la propriété décrite dans la présente demande. Si de tels dommages se produisent, j'aviserai immédiatement le service des infrastructures de la Municipalité de Russell et j'entreprendrai immédiatement et à mes propres frais les réparations requises par la Municipalité de Russell. Pendant une année après l'exécution des travaux, je serai responsable des coûts des des travaux, des matériaux nécessaires aux réparations.
8. Je reconnais et accepte qu'aucun intérêt ne sera versé sur les dépôts de permis.
9. Dans un cas d'abandon d'une partie des travaux ou de la totalité ou du non-commencement de tout projet, les honoraires de permis demeureront applicable et devront être payés par le propriétaire (seulement applicable pour les permis d'entrée privée et d'un permis de coupure de chemin)
10. Je vais être responsable de communiquer avec tous les parties prenants si une fermeture de route est nécessaire.
11. Tous les entrepreneurs qui effectuent des travaux sur une emprise routière de la municipalité de Russell doivent détenir une police d'assurance valide pour responsabilité civile des entreprises distribué pour une valeur minimale de 2,000,000\$ par évènement.

Date

Signature du demandeur

1. Notez que vous devez avoir en tout temps un certificat de localisation valide ou confirmation écrite de la part des compagnies, commissions et département suivants
 - Ontario Hydro-Electric Commission ou Embrun Hydro (selon le cas)
 - Bell telephone Co. of Canada
 - Enbridge Gas
 - Municipalité de Russell, services d'infrastructure
2. Le département des services d'Infrastructures doit être informé par téléphone au 613-443-1747 ou par courriel à nfrastructure@russell.ca (2) jours ouvrables avant l'excavation.
3. Un Opérateur des Services Publics et un Opérateur des Travaux Publics doivent être sur le site pendant l'excavation de travaux d'eau, d'égout sanitaire, d'égouts pluviaux et de chemin.
4. L'excavateur ne doit pas travailler à l'extérieur de la zone de localisation sans avoir obtenu une localisation.
5. Lorsque vous travaillez moins de 1,5 m d'un services, l'excavation doit être fait à la main. L'équipement mécanique ne doit pas être utilisé.
6. ATTENTION: creuser à la main à l'intérieur de 0,5m mesurée horizontalement à partir des marques déposés afin d'éviter l'endommagement des installations souterraines.
7. La profondeur varie et doit être vérifiée par creusage à la main ou excavation aspirateur.
8. S'il y a des dommages causés à l'infrastructure municipal vous pourriez être tenu responsable
9. Si vous endommagez les services publics, contactez immédiatement les services publics au 613-443-1747 et demander pour l'opérateur en appel (disponibilité d'urgence 24/7).
10. Aucune personne, sauf pour un opérateur du services publics de la Municipalité de Russell est autorisée à exploiter, ouvrir, fermer, enlever ou modifier un aqueduc ou un égout. Aucune personne ne doit interférer ou endommager des infrastructures d'eau et d'égouts.(Reference : Safe Drinking water Act, 2002 and Township of Russell By-law). Toute personne qui contrevient ou omet de se conformer à une disposition du présent règlement commet une infraction et, sur déclaration de culpabilité, d'une amende.
11. Je par la présente, indemnise la corporation de la Municipalité de Russell, ses officiers, agents, servants et employés de toutes actions, pertes, coûts ou dommages encourus par l'exécution, le manqué d'exécution ou l'exécution imparfaite de tout travaux autorisés par cet arrêté soit avec ou sans négligence de la part du teneur du permis, ses officiers, agents, servants ou employés du demandeur du permis.
12. Tous les entrepreneurs qui effectuent des travaux sur une emprise routière de la municipalité de Russell doivent détenir une police d'assurance valide pour responsabilité civile des entreprises distribué pour une valeur minimale de 2,000,000\$ par évènement.
13. Je soussigné, accepte la responsabilité pour tout dommage causé à l'infrastructure municipal ou toute autres propriété dans la Municipalité de Russell à la suite de tout type de travaux sur ou à proximité de la propriété décrite dans la présente demande. Si de tels dommages se produisent, j'aviserai immédiatement le service des travaux publics de la Municipalité de Russel et j'entreprendrai immédiatement et à mes propres frais les réparations requises par la Municipalité de Russell. Pendant une année après l'exécution des travaux, je serai responsable des coûts des des travaux, des matériaux nécessaires aux réparations.
14. Je vais être responsable de communiquer avec toutes les parties prenantes si une fermeture de route est nécessaire.

Date

Signature du demandeur